

Le Premier Ministre

0060/21/SG

Paris, le 11 JAN. 2021

à

**Madame la Présidente du Conseil national
des politiques de lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale**

Objet : Lettre de mission pour la mise en place d'une étude qualitative portant sur l'évolution de la pauvreté en France


La crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons frappe durement les personnes précaires. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est mobilisé et continue d'agir afin de protéger les personnes en situation de pauvreté et de prévenir le plus possible la bascule dans la pauvreté.

Le calibrage de l'action du Gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance approfondie de la réalité de la pauvreté et de son évolution notamment en période de crise, ainsi que des ménages concernés, et de l'évolution de leurs ressources.

L'année 2020 a montré combien les outils statistiques peinent à caractériser précisément et de façon réactive la réalité de la pauvreté et son évolution. Pour 2019, seule la première estimation par l'INSEE du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs de pauvreté en condition de vie est disponible depuis novembre dernier. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a récemment demandé à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères sanitaires et sociaux, de mettre en place un tableau de bord conjoncturel de l'évolution de la précarité, en mobilisant les données statistiques disponibles.

Pour compléter ce travail, je souhaite que le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui assiste le Gouvernement sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et regroupe les principaux décideurs et acteurs publics et privés impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques, contribue pour sa part à enrichir la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté, en réalisant chaque année une synthèse des témoignages des organismes au contact des personnes les plus précaires sur l'évolution des profils des ménages concernés. La composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la part des personnes concernées dans votre conseil, assureront la complémentarité de vos travaux avec ceux, de nature plus quantitative, qui sont menés par la DREES en coordination avec les autres organismes produisant des données statistiques. Vous veillerez à la bonne articulation de vos travaux avec ceux coordonnés par la DREES.

Vous définirez avec les membres de l'instance le rythme de ces travaux et la forme que vous donnerez à leur synthèse. Compte tenu des moyens qui sont à votre disposition, des points d'étape trimestriels ainsi qu'un bilan annuel me semblent être l'objectif que vous devez vous fixer.



Jean CASTEX